



Le 9 juillet 2026

Cumul Emploi Retraite (CER) : point d'étape à la sortie du Ministère

Les syndicats PNC (SNPNC, UNSA-PNC, UNAC, SNGAF) ont été reçus au Ministère des Transports aujourd'hui jeudi 9 juillet 2026.

Le gouvernement a bien entendu notre message qui est très clair :

Nous exigeons l'EXCLUSION des PN du nouveau Cumul Emploi Retraite applicable au 1er janvier 2027

Grâce à nos arguments et à l'unité des Syndicats PNC défenseurs de la CRPN (SNPNC, SNGAF, UNAC, UNSA PNC), le Ministère des Transports s'est engagé à nous donner une réponse avant la fin juillet.

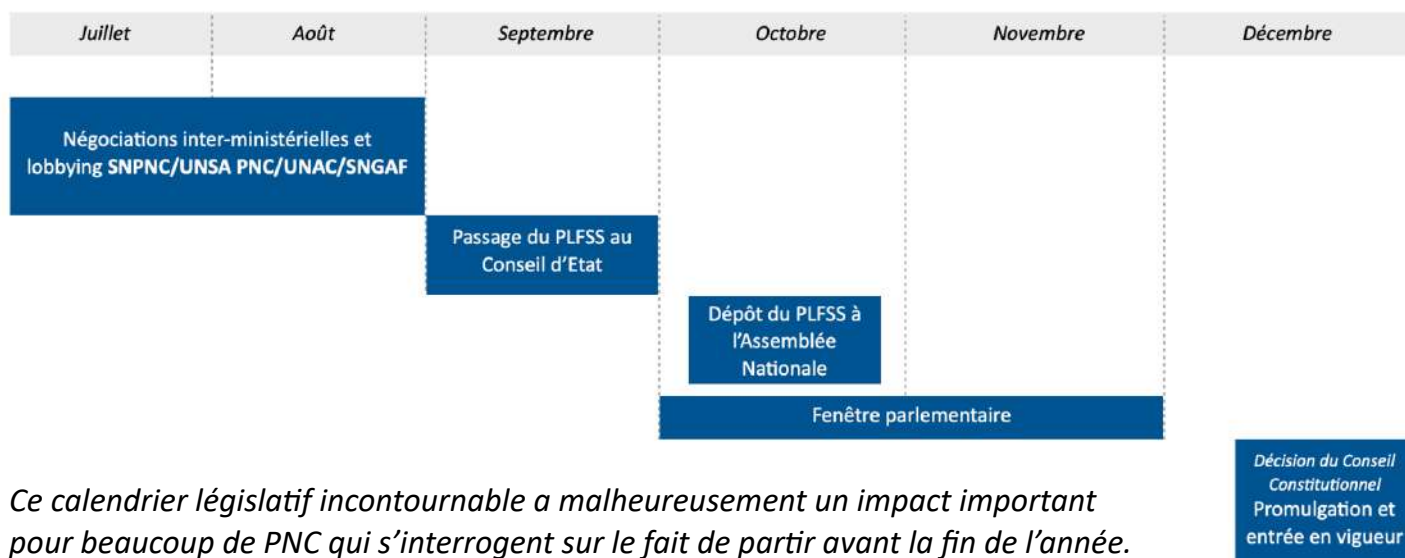
Ce que nous attendons de leur part :

Un arbitrage du gouvernement qui valide la volonté de nous **exclure** de ce dispositif

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 étant votée, l'exclusion des PN ne pourra se faire qu'avec le nouveau PLFSS de 2027.

En attendant, nous avons demandé au gouvernement de **décaler la sortie des décrets d'application relatifs au Cumul Emploi Retraite (CER)** dans l'attente d'avoir la **certitude que les PN soient exclus du dispositif du texte de loi du prochain PLFSS 2027.**

Le calendrier législatif fait que nous obtiendrions cette garantie d'exclusion une fois la Loi de Finance de la Sécurité Sociale votée, en fin d'année 2026.



Ce calendrier législatif incontournable a malheureusement un impact important pour beaucoup de PNC qui s'interrogent sur le fait de partir avant la fin de l'année.

Seule la promulgation de la loi fin 2026 pourra entériner l'exclusion des PN du CER.

En attendant le retour du gouvernement, il n'est pas nécessaire de faire sa demande de cessation d'activité.

A défaut d'une réponse avant fin juillet ou d'un arbitrage défavorable aux PNC, une mobilisation de TOUS les PNC de TOUTES les compagnies aériennes françaises sera inévitable.